

Directrice de publication :  
Marianne BARRÉ  
Abonnement :  
inclus dans la cotisation  
Impression : SNMSU

Commission paritaire :  
0210 S 06752

ISSN :  
1770-5347

Siège administratif :  
SNMSU-UNSA Éducation  
87 bis avenue Georges Gosnat  
94853 Ivry sur Seine Cedex  
Tél. 01 58 46 14 80  
Courriel : snmsu@unsa-education.org

N° 99  
Décembre  
2017

# édito

*Après une rentrée bien creuse, des annonces sont faites pour la santé des élèves, mais progressons-nous pour autant ?*

On ne peut pas dire le contraire : depuis plusieurs semaines, la médecine scolaire, et tout particulièrement ses médecins, font parler d'eux !

## Sommaire

2 Deux nouveaux rapports

3 Les nouveaux décrets indiciaries

4 Enquête SNMSU 2016-2017  
Décision du Conseil d'État du 13 oct

5 CAPN  
Modification de l'arrêté du 3 nov 2015

6 Affiche « Apprivoiser les écrans et grandir 3-6-9-12 »

8 Portfolio et développement  
personnel continu

9 Les médias parlent de nous

11 Élections professionnelles  
Activités syndicales

12 Bulletin d'adhésion

Deux rapports sur la santé à l'école sont parus successivement : l'un de l'Académie de médecine et l'autre du Défenseur des droits.

Ils attirent l'attention sur notre situation et soulignent l'urgence qu'il y a à remédier à la pénurie des médecins de l'éducation nationale (MEN), à nous donner les moyens nécessaires à notre exercice et à réorganiser la médecine scolaire. Nous avons consacré à ces deux rapports un article dans ce bulletin.

Il y a eu aussi, début novembre, la publication à la fois attendue et redoutée de nos nouveaux décrets indiciaries : publiés en l'état, sans qu'aucun des amendements déposés par les organisations syndicales n'ait été retenu par notre ministère, ils sont bien sûr extrêmement décevants. Le SNMSU considère que c'est une mascarade de revalorisation comme vous pouvez le lire dans ce bulletin.

Et le 27 novembre, dans un communiqué commun, les ministres de la Santé et de l'Éducation nationale ont présenté un plan visant à renforcer l'accès à la santé pour les enfants de 0 à 6 ans et à rendre effective la visite médicale de tous les enfants avant l'âge de 6 ans. L'organisation prévue est « un travail partagé et coordonné entre la santé scolaire, la protection maternelle et infantile et les professionnels de santé, en fonction des territoires, au profit de la détection de troubles ou maladies risquant d'affecter l'adaptation en milieu scolaire et les apprentissages des enfants ».

Notre ministre n'en est pas à une contradiction près ! Comment peut-il en même temps publier des décrets indiciaries qui limitent considérablement les possibilités de recrutement de MEN titulaires par manque d'attractivité financière et annoncer un plan visant à renforcer l'accès à la santé pour les enfants de 0 à 6 ans dans lequel les MEN ont un rôle clé à tenir ? Car il est évident qu'en absence de mesures de revalorisation rapides et importantes, la santé scolaire, faute de combattants, manquera à l'appel du plan annoncé le 27 novembre...

Et ce ne sont ni les médecins de PMI, ni les médecins libéraux, surchargés de travail, qui pourront nous remplacer.

C'est regrettable, car les mesures annoncées dans ce plan que le SNMSU plébiscite permettraient à l'école de mieux répondre à sa mission de promotion de la santé des élèves de 0 à 6 ans.